

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 18 juillet 2017

Publication d'une fiche-repère « Prise en charge médicamenteuse en Ehpad »

L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (**Anesm**) poursuit ses travaux relatifs aux Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et publie sur son site internet une fiche-repère sur le thème : « Prise en charge médicamenteuse en Ehpad ». Sous un format plus synthétique que celui des recommandations, cette fiche a ainsi pour objectif de favoriser l'appropriation des bonnes pratiques.

La prise en charge médicamenteuse, un enjeu d'importance pour les Ehpad

La question des médicaments en Ehpad nécessite une vigilance particulièrement importante dans la mesure où environ 700 000¹ personnes vivent en établissement (moyenne d'âge de 85 ans²).

Quelques chiffres

- En France, les accidents médicamenteux iatrogènes sont responsables d'1 hospitalisation sur 10, soit **143 915 hospitalisations par an**³. Ils sont dus aux effets secondaires et/ou indésirables connus des médicaments ou à des erreurs humaines comme un médicament mal pris, mal prescrit ou une ordonnance mal lue.
- **Les personnes âgées sont particulièrement concernées** puisque les accidents iatrogènes sont 2 fois plus fréquents après 65 ans⁴. Ils ont également des conséquences plus graves ; chez les octogénaires, 20 % des accidents iatrogènes conduiraient à une hospitalisation⁵.
- Selon une analyse des données de l'expérimentation de réintégration des médicaments dans le forfait de soins des Ehpad sans Pharmacie à usage Intérieur (PUI) en Région Aquitaine en 2012 et en Limousin, **85% des résidents sont polymédiqués**, un excès de traitement concerne 25% des résidents et « la prescription inutile concerne 70% d'entre eux⁶ ».

¹ Volant S., *693000 résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2011*. Drees, Etudes et Résultats, n°899, décembre 2014.

² Ibid.

³ Direction générale de l'offre de soins. *Qualité de la prise en charge médicamenteuse*. Paris : DGOS, 2012.

⁴ HAS. Fiche points clés : *Comment améliorer la qualité et la sécurité des prescriptions de médicaments chez la personne âgée ?* Saint-Denis : HAS, 2014.

⁵ Ibid.

⁶ Analyse des données Expérimentation des médicaments en EHPAD en Région Aquitaine 2012

5 avenue du Stade de France - Immeuble Green Corner - 93200 Saint-Denis

Tél. : 01 48 13 91 00

www.anesm.sante.gouv.fr

N° Siret: 130 003 619 000 33

Des bonnes pratiques dans la fiche-repère

Cette fiche-repère permet à l'ensemble des équipes d'identifier et de tracer les actions mises en œuvre au sein de son projet d'établissement, afin de garantir le mieux possible la qualité de la prise en charge médicamenteuse. Elle liste **un ensemble d'outils** sur lesquels les équipes pourront s'appuyer.

Elle accompagne non seulement les travaux menés par la DGCS (élaboration d'une grille d'inspection contrôle et d'un arrêté en application de la mesure 17 du Plan Médicaments Personnes âgées), mais aussi les différents travaux menés au sein des ARS⁷, des OMEDIT et l'Assurance Maladie notamment concernant l'élaboration de plan d'actions d'amélioration lié à la gestion des risques.

Vous pouvez consulter cette fiche-repère sur le site de l'Anesm : www.anesm.sante.gouv.fr, en cliquant directement en cliquant sur le lien suivant : [La fiche-repère « Prise en charge médicamenteuse en Ehpad »](#)

⁷ Notamment ARS Ile de France

5 avenue du Stade de France - Immeuble Green Corner - 93200 Saint-Denis

Tél. : 01 48 13 91 00

www.anesm.sante.gouv.fr

N° Siret: 130 003 619 000 33